

Conseil municipal du 11 février 2020

L'an deux mil vingt le onze février, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge

Régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Jean-Michel RAVEL d'ESTIENNE, Maire.

Présents : Jean-Michel Ravel d'Estienne, Jean-Louis BARRAs, Sylvie DUFORÉ , Jérôme Bansard , Bernard PIERRE DE LA BRIERE , Alain Gayet, Anne David, Fabrice LANCELIN ,
Représentée : E.Sauty de Chalon par Alain Gayet

Début de la réunion : 18.05 heures

Fin de la réunion : 20.20 heures

1. Commission Qualité de l'Office Intercommunal de Tourisme.

Le rapport que nous a fait Anne David, présente à la réunion de cette commission, est très instructif. Dès maintenant nous allons prendre un certain nombre de décisions. Par ailleurs il est recommandé que le Conseil Municipal issu des prochaines élections, mette en place une commission interne au Conseil pour assurer un suivi permanent de notre Office et de la qualité des services que nous offrons à nos visiteurs.

2. Tarifs de location de notre Salle des Fêtes.

Bernard de la Brière nous fait un exposé très documenté nous permettant de décider les nouveaux tarifs qui sont les suivants :

- les tarifs concernant les beuvronnais restent inchangés.
- les tarifs ci-dessous concernent donc les gens n'habitant pas Beuvron

- * salle des fêtes : tarifs d'été
 - § week end : 370 €
 - § la journée : 100 €
 - § la semaine hors w.e : 250 €

- * salle des fêtes : tarifs hiver
 - § week end : 410 €
 - § la journée : 140 €
 - § la semaine hors w.e : 290 €

- * salle d'expo : tarifs d'été
 - § week end : 150 €
 - § la journée : 70 €
 - § la semaine hors w.e : 100 €

- * salle d'expo : tarifs hiver
 - § week end : 170 €
 - § la journée : 90 €
 - § la semaine hors w.e : 150 €

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er janvier 2021

Voté à l'unanimité.

3. Effacement du réseau électrique de la sente piétonne allant du Café du Coiffeur au pont.

Il reste un candélabre à modifier pour mieux éclairer.
Relance a été faite. La modification devrait être réalisée pour la fin du mois de mai prochain.

4. Déplacement du lampadaire de la place.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la place du village, il est prévu de déplacer le candélabre (réverbère) comme indiqué sur le plan joint.
Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer avec le SDEC un devis de 1174,04 € TTC avec un reste à charge à la commune de 978,37 €.

Voté à l'unanimité.

5. Point sur les travaux dans le bourg : Les réseaux.

Concernant les travaux sur les réseaux, ceux-ci sont terminés.
Monsieur le Maire rappelle que, dans cette opération, les maîtres d'ouvrage sont la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) et le Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable de Beaufour-Druval (SIAEP) ; la municipalité tient à leur exprimer ici ses remerciements très sincères pour ce travail qui a nécessité une décision financière très importante et un bouleversement de leurs planning pour passer ces travaux en priorité.
La réception définitive est prévue le vendredi 21 février à 11.00 heures ; à cette occasion, la municipalité offrira un verre convivial.

5 bis. Point sur les travaux de réaménagement de la place.

Les travaux avancent bien avec toujours des problèmes inévitables d'accessibilité pour nos commerces ; la signalisation est gérée au mieux même si elle n'est pas parfaite.
A ce jour, la fin des travaux est toujours prévue fin avril.

6. Projet de travaux de renforcement de la chaussée sur la RD49 par l'agence routière.

Les travaux se situeront sur la portion de route (RD 49) située entre le chemin du Lieu-Bazin et la route des marais (Brocottes) et devraient commencer aux alentours du 1er mai 2020.
La route sera complètement coupée pendant une journée.

7. 40ème Tour de Normandie.

Monsieur Anquetil, l'organisateur, sera reçu par Monsieur Barras le 14 février pour régler les dernières questions en suspens.

8. Problème d'écoulement des eaux pluviales du local des anciennes écoles vers la propriété de Madame Mollard.

Le couvreur vient le 20 février pour analyser la situation.

9. Chemins du mont-Goubert et de la Chapelle.

Lors de chaque épisode de fortes pluies, des désordres importants sont constatés dans ces deux chemins.

Chaque fois, des travaux de réparations sont effectués sans résoudre le problème de fond.

Rechercher un expert en gestion des eaux pluviales pour nous proposer une ou plusieurs solutions (pour action : J.L.Barras, A.Gayet et J.Bansard)

10. Convention Véloroute.

Madame Anne David nous présente très succinctement la convention.

Le conseil municipal est favorable à un tel projet.

Monsieur le Maire demande quels seraient les coûts supplémentaires associés à la signature d'une telle convention.

Il est demandé à Madame David de représenter ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Par ailleurs, et ceci n'a rien à voir avec la convention Véloroute, il est évoqué l'opportunité d'installer un parking à vélos ; reste à déterminer l'endroit.

11. Dératisation de la station d'épuration.

Deux devis sont présentés au Conseil. Les avis sont divergents mais très pertinents ; on se laisse un peu de temps pour mûrir la décision.

Décision est reporté à la prochaine réunion.

12. Questions diverses.

a/ Route de Clermont devant la résidence "Les Vignes".

Refaire le fossé qui a été bouché par l'entreprise Davout ; A.Gayet prend contact avec lui.

b/ Salon des antiquaires : J.Bansard prend contact avec Madame Johnson et lui propose de verser 550 euros pour l'occupation du terrain habituel.

